

Remboursements des frais de restauration !!! **Le tour de vis « DÉLIBÉRÉ »**

Suite à la diffusion sur le Journal Officiel, le 8 avril 2020 du *décret n°2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid 19*, qui fixait la prise en charge des repas pour les agents n'ayant pas possibilité de recours à la restauration administrative, le secrétariat général a fixé les modalités d'application de ce décret par *note du 23 avril 2020*.

Pour l'**Union FO Justice**, les modalités d'applications du décret étaient une première avancée, mais ne répondait certainement pas à l'intégralité de notre demande diffusée par lettre ouverte du 25 mars 2020.

Toutefois, quelle ne fut pas notre stupeur ainsi que notre écoeurément, lorsque dimanche 3 mai 2020, notre organisation syndicale a été destinataire d'une nouvelle note du secrétariat général, daté du 28 avril 2020, qui fixe les « **NOUVELLES MODALITÉS D'APPLICATION** », soit disant plus complètes mais surtout qui sont en réalité :

UNE MESURE D'ÉCONOMIE À LA GRIPPE-SOU !!!

Les personnels du Ministère de la justice qui assurent la continuité de leur mission de service public, par une présence effective sur leur lieu de travail, apprécieront ce nouveau mépris des « hauts fonctionnaires ».

Il est vrai qu'ils sont avant tout formatés pour maîtriser les budgets tels de bons financiers.

Face aux risques pris pour leur santé avec des moyens de protections réduits au maximum et transmis tardivement, à leur professionnalisme, à leur dévouement pour faire fonctionner la Maison Justice, on était en droit d'espérer un peu plus de considération ! ? Et bien non, dans le plus profond secret, le secrétariat général « **MODIFIE** » sa note d'application pour la rendre...

... RESTRICTIVE AUX AGENTS !!!

- Les agents qui n'avaient pas habituellement accès à la restauration administrative collective ne sont pas éligibles.
- Seul le remboursement des « repas achetés » par l'agent est possible. Il n'est donc pas possible d'indemniser des agents qui ont préparé eux-mêmes leur repas alors que certains agents n'auront pas forcément la possibilité de s'acheter des plats cuisinés industriels ou faits par un restaurateur/traiteur. .

Toutefois, pour les agents ne pouvant pas fournir de justificatif de paiement, une attestation sur l'honneur vaut pour la période du 17 mars au 26 avril, seulement après validation de la hiérarchie.

LA GRANDE ARNAQUE !!!

Des « **RECTIFICATIONS** » mises en place par des « **FINANCIERS** », plus proches du « **porte-monnaie** », que pour aider les agents de notre ministère. La restauration fait partie intégrante des thématiques étudiées au titre de l'action sociale. Nous ne pouvons pas entendre que cette thématique soit rabaissée au titre de variable d'ajustement budgétaire sans consultation des organisations syndicales. Enfin, la modification rétroactive des règles qui sont déjà arrivées tardivement, pénalise à nouveau largement les personnels visés par cette mesure.

Madame la ministre, cette crise a révélé l'importance de celles et ceux qui continuent d'assurer le service public dans des conditions difficiles, le plus souvent au risque de leur propre santé et de leur famille. Par leur dévouement infatigable, les agents du ministère de la justice ont gagné **la confiance de TOUS** mais certainement pas la reconnaissance de notre ministère !!!

Les agents sont encore une fois sacrifiés sur l'autel de la

« RENTABILITÉ ET DE LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE ».

Le monde de demain sera MALHEUREUSEMENT toujours le même au ministère de la justice.

Ce ne sont pas les beaux discours répétés et notamment celui du 1^{er} mai, du Président de la République sur les travailleuses et travailleurs de ce pays qui **MAINTIENNENT LE PAYS DEBOUT**, sur le rôle des organisations syndicales qui change quoique ce soit au ministère de la justice !!!

LA RÉALITÉ, TRAVAILLEZ !!! et POUR LA RECONNAISSANCE...

VOUS REPASSEREZ...

Fait à Draveil, le 04 Mai 2020
Les représentants de l'**Union FO Justice**